Orientations budgétaires pour 2026

CONTEXTE GENERAL

Incertitudes et pessimisme des marchés financiers liées au contexte géopolitique international et politique national.

Incertitudes liées au projet de budget de l'Etat pour 2026 en cours d'examen au Sénat, et des dispositions prévues dans le projet de loi de finances pour 2026 (PLF 2026).

Actualité peu optimiste du marché mondial des ventes de matières recyclées :
> baisse depuis le début de l'année 2025 (à l'exception des métaux ferreux et non ferreux);
> effondrement des cours du plastique recyclé fabriqué en France et plus largement en Europe depuis septembre 2025;
> perspectives inquiétantes pour 2026 > concurrence de la Chine et appel des fédérations FEDERREC, FNAD et SRP à un plan d'urgence d'actions au niveau national et européen.

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-25C25
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Orientations budgétaires pour 2026

EVOLUTION DE LA FISCALITE « DECHETS » - PLF 2026
En l'état des discussions au Sénat depuis le 1er décembre 2025 – passage en Commission mixte paritaire (CMP) à compter du 19/12/2025

TAXES		
	2025	**PROJET POUR 2026**
Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pour les OMR/DNDAE/PID	15 €HT/tonne	19€ HT/tonne En l'état du Projet de loi de finances (PLF) pour 2026 > pour atteindre 30€ HT/tonne en 2030
TGAP pour les refus de tri*	Sans objet au SIVALOR.	8€ HT/tonne En l'état du PLF pour 2026
Taxe communale	1,50 €HT/tonne	• 1,50 €HT/tonne
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)	Collectivités locales : 5,5% pour la collecte séparée, le tri et la valorisation matière 10% pour les autres modes de collecte et de traitement Entreprises : 20% (ex. : DNDAE)	Collectivités locales : Unification du taux et application du taux le plus bas : 5,5% pour l'ensemble des prestations achetées par les collectivités en matière de collecte et de traitements des déchets Entreprises : 20% (ex. : DNDAE)

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-25C25-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Orientations budgétaires pour 2026

BUDGET GENERAL

Retrait de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie au 31 décembre 2025 > 9 EPCI adhérents ; 146 communes ; 430 000 habitants population DGF (env.- 34 000 hab.).

Maintien de la cotisation fixée à 1,20€ par habitant (population DGF au 1er janvier 2026 à calculer début 2026 avec données Insee de recensement), soit une recette prévisionnelle d'environ 516 000 €. Il n'est pas envisagé de suspension d'appel à cette cotisation, comme cela a été le cas en 2025.

Dépenses de fonctionnement et d'investissement très limitées sur ce budget, contrairement aux deux budgets annexes (matériels de bureautiques, informatique et téléphonie).

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-25C25
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Orientations budgétaires pour 2026

BUDGET ANNEXE VALORISATION MATIERE

> Grille de tarifs et de cotisation à compter du 1er janvier 2026

Voir projet de note de synthèse pour le Comité syndical le 18/12/2025.

> Feuille de route de tarification Valorisation matière à compter de 2027

Voir document de synthèse transmis avec la convocation et synthèse.

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-25-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

GRILLE TARIFAIRE VALORISATION MATIÈRE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2026 ET FEUILLE DE ROUTE POUR 2027

Objectifs	Axes retenus pour la grille tarifaire réformée
Recherche d'un équilibre économique global et pérenne	Construction des tarifs à partir de la **comptabilité analytique permettant de calculer le coût de chaque prestation (hors frais de structure).** Pour l'année 2026 : nécessaire augmentation des tarifs pour les prestations de collecte des emballages, collecte du verre, gestion des bennes papiers de déchèteries, tri des emballages, qui étaient sous-dimensionnés.
Adaptation à une évolution potentielle du périmètre de la précollecte et de la collecte	**Individualisation des tarifs pour les prestations réalisées « à la carte »** (précollecte, collecte emballages) pour faciliter une reprise en directe de la compétence par les adhérents
Réaffirmation de la mutualisation des charges de transfert et transport	**Charges de transfert et transport intégrées dans les tarifs.** Tous les tonnages des flux concernés par des opérations de transfert et transport contribuent, qu'ils utilisent les quais de transfert ou non.
Recherche d'une valorisation des performances et la qualité du tri	Valorisation de la prévention => **facturation du tri à la tonne entrante** Valorisation de la qualité du tri **=> facturation individualisée du traitement des refus à la tonne** Valorisation de la performance sur les quantités valorisées => **reversement individualisé des recettes de valorisation à la tonne valorisable** Le Sivalor continue de prendre le risque sur les recettes de verre, papier et cartons, en facturant un tarif « net » (= charges – recettes estimatives). En revanche, le reversement au réel des recettes de valorisation des emballages triés fait basculer, aux adhérents, le risque sur les recettes de vente de matériaux.
Lisibilité et simplicité d'application	Simplification de la tarification de la précollecte (suppression des tarifs majorés / minorés)
Transparence dans la construction des tarifs	3 réunions du groupe de travail dédié au sujet, rassemblant élus et services techniques et financiers du Sivalor et des adhérents. Les hypothèses sur l'évolution des tonnages, structurantes tant pour les charges que les contributions, ont été validées par chaque adhérent.

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-25C25-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Accélérateur de valorisation !

sivalor

PROJET DE GRILLE TARIFAIRE VALORISATION MATIÈRE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2026 ET FEUILLE DE ROUTE POUR 2027

	Besoin en financement	2025	2026	2027
Precollecte	Précollecte	827 620 €	780 372 €	759 977 €
Collecte PEHV	Collecte	1 381 827 €	1 422 655 €	1 461 176 €
PEHV	PEHV 100% SIVALOR	1 945 098 €	619 361 €	726 954 €
Verre	Verre	436 023 €	455 600 €	475 561 €
Papier	Papier	132 832 €	106 667 €	107 400 €
Carton	Carton	- 836 126 €	- 922 888 €	- 945 078 €
total		**3 887 274 €**	**2 461 768 €**	**2 585 991 €**

Bien que le besoin en financement diminue (mise en service du centre de tri reconstruit fin 2025 avec fin des surcoûts lié au déroutage), les contributions des adhérents augmentent.

Les scénarios tarifaires ont montré que la facturation individualisée du traitement des refus de tri à la tonne, point central de la réforme, était très pénalisante pour les adhérents ayant un taux de refus élevé.

Afin de laisser le temps aux territoires concernés de travailler sur la qualité du tri pour maitriser les coûts de traitement (et donc leurs contributions), le Sivalor propose de mener sa réforme en 2 temps :

- **2026 : rééquilibrage des tarifs** de pré collecte, collecte des emballages, collecte et valorisation du verre et des papiers, afin que les tarifs couvrent la réalité des charges prévisionnelles, prestation par prestation. **En 2026, les recettes dégagées sur la filière cartons permettent de compenser le coût net global du tri des emballages.**
- **2027 : actualisation des tarifs, mise en place de la facturation du tri via 3 tarifs distincts (transfert et tri, traitement des refus et reversement des recettes)** et reversement des recettes nettes relatives à la collecte et la valorisation des cartons.

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-2025-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

SUJETS A APPROFONDIR EN 2026

Organisation administrative de la facturation et du reversement des recettes

Partage des modalités de calcul du tonnage de refus d'emballages par adhérent.

Déploiement d'un plan d'actions sur la diminution des refus d'emballages

Modalités de prise en charges des frais de structure du SIVALOR par les adhérents

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-25C2[illegible]
Date de réception préfecture : 19[illegible]

Orientations budgétaires pour 2026

BUDGET ANNEXE VALORISATION ENERGETIQUE ET TRANSFERT

Actualisation du tarif lié à l'inter dépannage entre syndicats de traitement intervenant en Haute Savoie.
Création d'un tarif de traitement des refus de centre de tri de déchets recyclables.

Budget d'investissement 2026 de fin de réalisation des travaux prévus avec un report des sommes prévues en investissement au BP 2025, en particulier :

- Travaux à l'UVE liés au réseau de chaleur de Valserhône (6,5 M€) ;
- Amélioration de la protection incendie de l'UVE (1,4 M) ;
- Travaux de création d'un bassin de rétention des eaux à l'UVE et d'un bâtiment de stockage des big bag de REFIOM à l'UVE (350 K €).

Un budget de fonctionnement de continuité en matière de dépenses de prestations de services avec les marchés en cours d'exploitation de l'UVE et de transfert ferroviaire.

Accusé de réception en préfecture
001-254401640-20251218-25-25-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Orientations budgétaires pour 2026

BUDGET ANNEXE VALORISATION ENERGETIQUE ET TRANSFERT

La recette de vente d'électricité devrait être fortement réduite en 2025, un intéressement d'1 million d'euros est prévu en 2026 en faveur du SIVALOR.

Une recette exceptionnelle 2025 en fonctionnement, liée au retrait de la CC Rumilly Terre de Savoie au 31/12/2025, qui trouvera écho en résultat de l'exercice 2025 sur le BP 2026.

Des incertitudes liées au contentieux indemnitaire toujours en cours avec le prestataire ayant effectué les travaux de remplacement du système de traitement des fumées (préjudice d'environ 4,5 M€).
En parallèle, le projet de protocole d'accord transactionnel pourrait être relancé.

Un éventuel reversement de recettes pourrait être envisagé début 2026 en fonction des résultats constatés de clôture de l'exercice 2025.

Accusé de réception en préfecture
001-[illegible]-20251218-25C25-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

BUDGET ANNEXE VALORISATION ENERGETIQUE ET TRANSFERT

Evolution des recettes de vente d'électricité produite à l'UVE depuis 2019 :

Année			2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Prix contrat	P0	€HT/MWh	52,60 €	52,60 €	52,60 €	52,60 €	52,60 €	52,60 €	52,60 €
Révision contrat			1,04664	1,05435	1,05227	1,14441	1,26713	1,26329	1,2451
Prix contrat révisé	Pn	€HT/MWh	55,05 €	55,46 €	55,35 €	60,20 €	66,651038	66,449054	65,49226
Tonne prévisionnel contrat		T	120000	120000	120000	120000	120000	120000	120000
MWh prévisionnels	Qn	MWh/an	43690	43471	41303	43910	43690	41074	43873
Tonnage réel (entrant - Facturé)		T	122031	119271	119565,94	118337,96	119616,24	125847,64	124000
MWh prévisionnels de l'année	QDn	MWh/an	44429,45	43206,91	41153,60	43301,83	43550,28	43075,55	45335,43
Recette prévisionnelle	REDn	€/an	2 445 986,42 €	2 396 204,02 €	2 277 827,16 €	2 606 595,60 €	2 902 671,33 €	2 862 329,53 €	2 969 119,99 €
MWh vendus		MWh/an	50147	47936		54228	55224,5	57937,7	55500
€/MWh vendu		€HT/MWh							
Recette électrique réelle	Ren	€/an	3 251 267,00 €	3 177 356,24 €	3 214 477,04 €	10 281 459,30 €	10 029 190,37 €	7 655 597,50 €	4 800 000,00 €
Provision de l'année	En	€/an	805 280,58 €	781 152,22 €	936 649,88 €	7 674 863,70 €	7 126 519,04 €	4 793 267,97 €	1 830 880,01 €
Provision brute cumulée intéressement	PCn	€	1 023 263,06 €	1 759 546,79 €	1 895 131,49 €	8 585 994,57 €	8 169 157,28 €	5 954 336,50 €	2 975 811,82 €
Seuil mini de provision avant distribution	PCn (mini)	€	978 394,57 €	958 481,61 €	911 130,86 €	1 042 638,24 €	1 161 068,53 €	1 144 931,81 €	1 187 647,99 €
Intéressement à distribuer	In	€	44 868,49 €	801 065,18 €	984 000,62 €	7 543 356,33 €	7 008 088,75 €	4 809 404,69 €	1 788 163,83 €
Intéressement SIVALOR (40 % puis 60 % en 2022)		€	17 947,40 €	320 426,07 €	393 600,25 €	4 526 013,80 €	4 204 853,25 €	2 885 642,81 €	1 072 898,30 €
Intéressement SET (60 % puis 40 % en 2022)		€	26 921,09 €	480 639,11 €	590 400,37 €	3 017 342,53 €	2 803 235,50 €	1 923 761,88 €	715 265,53 €

Accusé de réception en préfecture
001-252401620-20251218-25C25-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

BUDGET ANNEXE VALORISATION ENERGETIQUE ET TRANSFERT

INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DE LA DETTE

Au 1er janvier 2025, le SIVALOR rembourse deux emprunts :

Emprunt de 25 millions d'euros souscrit en mai 2019 auprès de la Caisse d'Epargne :

- Capital emprunté : 25 M € ;
- **Capital restant dû au 31/12/2025 : 12,50 M €** ;
- Durée : 12 ans ;
- Première échéance en octobre 2019 et dernière échéance en octobre 2031 ;
- Taux d'intérêt : fixe à 0,85%.

Emprunt de 5 millions d'euros souscrit en décembre 2021 auprès de la Banque Postale :

- Capital emprunté : 5 M € ;
- **Capital restant dû au 31/12/2025 : 3,521 M €** ;
- Durée : 10 ans ;
- Première échéance en février 2022 et dernière échéance en février 2032 ;
- Taux d'intérêt : fixe 0,40%.

Accusé de réception en préfecture
0[illegible]257[illegible]-20251218-25C25[illegible]
Date de réception préfecture : 19/1[illegible]

INFORMATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

Voir en annexe :

- **L'organigramme des services en vigueur à janvier 2026.**
- **Le dernier tableau des effectifs – 18 septembre 2025.**
- **le Rapport social unique (RSU) pour 2024**,
  présenté en Comité social territorial (CST) interne le 11 décembre 2025.

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-250025-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Date : 12/12/2024 15:03:34

Tableau amortissement emprunt

La collectivité N°257401620

Identification de l'emprunt

Code et désignation : AO119105000 - Contrat de prêt financement Traitement des Fumées

Budget : T.I - VALORISATION ENERGETIQUE TRANSFERT

Date de signature du contrat : 14/05/2019 Montant du contrat : 25 000 000.00 € Devise : €

Emprunt réel Emprunt obligataire : Non

Emprunt de refinancement : Non Emprunt réparti : Non

Caractéristiques

Date de signature du contrat : 14/05/2019 Montant encaissé : 25 000 000.00

Date de la 1ère échéance : 25/10/2020 Date du 1 encaissement : 25/10/2019

Durée de l'emprunt : 144 mois Date de fin :

Mode de calcul : Amortissement constant Taux de progression :

Base de calcul : 360/360 Nature du taux : Fixe

Périodicité des intérêts : annuelle Périodicité du capital : annuelle

Taux d'intérêts : 0,85%

Tableau d'amortissement

Date	Capital restant dû	Amortissement	Taux	Intérêts dûs	Annuité	Réalisé	Frais et Commissions	TVA	Montant budgétaire	A mandater
25/10/2020	25 000 000.00 €	2 083 333.33 €	0,85%	212 500.00 €	2 295 833.33 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
25/10/2021	22 916 666.67 €	2 083 333.33 €	0,85%	194 791.67 €	2 278 125.00 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
25/10/2022	20 833 333.34 €	2 083 333.33 €	0,85%	177 083.33 €	2 260 416.66 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
25/10/2023	18 750 000.01 €	2 083 333.33 €	0,85%	159 375.00 €	2 242 708.33 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
25/10/2024	16 666 666.68 €	2 083 333.33 €	0,85%	141 666.67 €	2 225 000.00 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
25/10/2025	14 583 333.35 €	2 083 333.33 €	0,85%	123 958.33 €	2 207 291.66 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
25/10/2026	12 500 000.02 €	2 083 333.33 €	0,85%	106 250.00 €	2 189 583.33 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
25/10/2027	10 416 666.69 €	2 083 333.33 €	0,85%	88 541.67 €	2 171 875.00 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
25/10/2028	8 333 333.36 €	2 083 333.33 €	0,85%	70 833.33 €	2 154 166.66 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
25/10/2029	6 250 000.03 €	2 083 333.33 €	0,85%	53 125.00 €	2 136 458.33 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
25/10/2030	4 166 666.70 €	2 083 333.33 €	0,85%	35 416.67 €	2 118 750.00 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
25/10/2031	2 083 333.37 €	2 083 333.37 €	0,85%	17 708.33 €	2 101 041.70 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
		25 000 000.00 €		1 381 250.00 €	26 381 250.00 €		0.00 €	0.00 €		

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-25C25-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Tableau amortissement emprunt

La collectivité N°257401620

Date : 12/12/2024 15:04:35

Identification de l'emprunt

Code et désignation : MON541588 - Prêt 5 000 000 Banque Postale

Budget : T.I - VALORISATION ENERGETIQUE TRANSFERT

Date de signature du contrat : 07/12/2021

Montant du contrat : 5 000 000.00 €

Devise : €

Emprunt réel

Emprunt obligataire : Non

Emprunt de refinancement : Non

Emprunt réparti : Non

Caractéristiques

Date de signature du contrat : 07/12/2021

Montant encaissé : 5 000 000.00

Date de la 1ère échéance : 01/02/2023

Date du 1 encaissement : 28/01/2022

Durée de l'emprunt : 120 mois

Date de fin :

Mode de calcul : Echéance constante

Taux de progression :

Base de calcul : 360/360

Nature du taux : Fixe

Périodicité des intérêts : annuelle

Périodicité du capital : annuelle

Taux d'intérêts : 0,40%

Tableau d'amortissement

Date	Capital restant dû	Amortissement	Taux	Intérêts dûs	Annuité	Réalisé	Frais et Commissions	TVA	Montant budgétaire	A mandater
01/02/2023	5 000 000.00 €	491 065.87 €	0,40%	20 166.66 €	516 232.53 €	Non	5 000.00 €	0.00 €	5 000.00 €	Oui
01/02/2024	4 508 934.13 €	493 030.13 €	0,40%	18 035.74 €	511 065.87 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/02/2025	4 015 904.00 €	495 002.25 €	0,40%	16 063.62 €	511 065.87 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/02/2026	3 520 901.75 €	496 982.26 €	0,40%	14 083.61 €	511 065.87 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/02/2027	3 023 919.49 €	498 970.19 €	0,40%	12 095.68 €	511 065.87 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/02/2028	2 524 949.30 €	500 966.07 €	0,40%	10 099.80 €	511 065.87 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/02/2029	2 023 983.23 €	502 969.94 €	0,40%	8 095.93 €	511 065.87 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/02/2030	1 521 013.29 €	504 981.82 €	0,40%	6 084.05 €	511 065.87 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/02/2031	1 016 031.47 €	507 001.74 €	0,40%	4 064.13 €	511 065.87 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
01/02/2032	509 029.73 €	509 029.73 €	0,40%	2 036.14 €	511 065.87 €	Non	0.00 €	0.00 €	0.00 €	Oui
		5 000 000.00 €		**110 825.36 €**	**5 115 825.36 €**		**5 000.00 €**	**0.00 €**		

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-25C25-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

TABLEAU D'AMORTISSEMENT INDICATIF

Montant du prêt	: **5 000 000,00 EUR**	**Durée du prêt**	: **10 ans**
		Date de versement	: **28/01/2022**

TRANCHE OBLIGATOIRE À TAUX FIXE JUSQU'AU 01/02/2032

Périodicité : annuelle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,40 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Rang	Date	Capital restant dû avant échéance en EUR	Amortissement en EUR	Intérêts en EUR	Montant dû en EUR
1	01/02/2023	5 000 000,00	491 065,87	20 166,67	511 232,54
2	01/02/2024	4 508 934,13	493 030,13	18 035,74	511 065,87
3	01/02/2025	4 015 904,00	495 002,25	16 063,62	511 065,87
4	01/02/2026	3 520 901,75	496 982,26	14 083,61	511 065,87
5	01/02/2027	3 023 919,49	498 970,19	12 095,68	511 065,87
6	01/02/2028	2 524 949,30	500 966,07	10 099,80	511 065,87
7	01/02/2029	2 023 983,23	502 969,94	8 095,93	511 065,87
8	01/02/2030	1 521 013,29	504 981,82	6 084,05	511 065,87
9	01/02/2031	1 016 031,47	507 001,74	4 064,13	511 065,87
10	01/02/2032	509 029,73	509 029,73	2 036,14	511 065,87
		TOTAL	5 000 000,00	110 825,37	5 110 825,37

Le tableau d'amortissement ci-dessus résulte d'une simulation, il est fourni à titre **indicatif** et sans engagement.

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-25C25-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

ORGANIGRAMME DES SERVICES 2026

sivalor
AIN ■ HAUTE-SAVOIE
Accélérateurs de valorisation !

PRÉSIDENT
Serge RONZON

DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES
Aglaë PETIT

DIRECTRICE VALORISATION MATIÈRE
Stéphanie POCACHARD

- **COORDINATEUR QUALITÉ DES COLLECTES SÉLECTIVES**
  Marc NATALE
  - **CHAUFFEUR POLYVALENT**
    Mamadou DIALLO SOW
- **COORDINATEUR PRÉ-COLLECTE**
  Marc RAUSCHER
  - **AGENTS TECHNIQUES POLYVALENTS**
    André CHEVALLAY
    Mamadou Cherif BARRY BARRY

POLE TECHNIQUE

- **ASSISTANTE ADMINISTRATIVE**
  Yannick HASSAINE
  (Julie MERMILLON)

DIRECTEUR VALORISATION ÉNERGÉTIQUE TRANSFERT
Vincent COLLIN

- **TECHNICIEN INFORMATIQUE**
  prestataires de service
- **RESPONSABLE TRANSFERT**
  Thierry LIBESSART
  - **QUAIS DE TRANSFERT 01**
    CHEF DE QUAIS
    David GALINDO
    VALSERHÔNE
    Pascal BAJOREK
    Nassir SABRI
    Jean-Jacques PICHON
    Frédéric RABET
    CROZET
    Franco ANGELOZZI
    Wilhem RILOS
    Yves GRUET MASSON
    GROISSIAT
    Franck DENIAUD
    Laurent ROPOSTE
  - **QUAIS DE TRANSFERT 74**
    CHEF DE QUAIS
    Dany GUILLAIN
    ÉTREMBIERES
    Florentin PIEDBOIS
    (Thierry BOISIER)
    Alfio FORCISI
    Xavier OLLIER
    (Abdelmouine BELBAGRA)
    Julien GILLET
    Fabrice DUJOUX
    SAINT PIERRE EN FAUCIGNY
    Frédéric GUEGUEN
    Pascal RODRIGUEZ
    Fabrice ROUGIER

PRÉVENTION DES RISQUES
CONSEILLER
prestataire de service

POLE COMMUNICATION ANIMATION
DIRECTRICE
Vanessa PELLENARD

- **CHARGÉE DE COMMUNICATION**
  Emma CARREL
- **CHARGÉE DE PROJETS PRÉVENTION ET RÉDUCTION DES DÉCHETS**
  Laure GOIFFON
- **GUIDE ET GESTIONNAIRE DU CIEL**
  Anthony CAPELLI
- **CHARGÉS DE SENSIBILISATION**
  Lot 1 : Jérome CAHOUR
  Lots 2 et 3 : Rachel DERAMOUDT
  Lot 4 : Hélène LAFFOUCRIERE
  Lots 5 et 7 : Fabien RICHTER
  Lot 6 : Franck FERREIRA CRUZ
- **CHARGÉS DE DÉPLOIEMENT DU COMPOSTAGE**
  Bérengère GODDE
  Mourad ILMAN

POLE RESSOURCES
DIRECTEUR
Frédérick JACOB

- **ACCUEIL SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**
  Carine NORAIS
- **COMPTABILITÉ**
  Nadège LUQUET
  Isabelle GRAS
- **RESSOURCES HUMAINES**
  Sandrine BARDANCA
- **AFFAIRES JURIDIQUES COMMANDE PUBLIQUE ASSEMBLÉES**
  JURISTE
  Emma DUSSART
  (Aline COELHO)
  COMMANDE PUBLIQUE
  Isabelle GRAS

Lot 1 : Pays de Gex
Lot 2 : Genevois
Lot 3 : Annemasse Agglo
Lot 4 : Vallée Verte, Arve et Salève et Pays Rochois
Lot 5 : Terre Valserhône
Lot 6 : Haut-Bugey
Lot 7 : Usses et Rhône

Mise à jour le 5 janvier 2026

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-25C25-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

sivalor
AIN ■ HAUTE-SAVOIE
Accélérateur de valorisation !

DELIBERATION N° 25B15
Modification du tableau des effectifs – réorganisation du Service Valorisation matière

---

DEPARTEMENT DE L'AIN
REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VALORISATION
5, Chemin du Tapey - Z.I d'Arlod
BELLEGARDE / VALSERINE
01200 VALSERHONE

ARRONDISSEMENT DE NANTUA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
BUREAU SYNDICAL

N° 25B15	Séance du jeudi 18 septembre 2025
Président :	M. RONZON S.
Membres présents :	MMES DUBARE M., PHILIPPOT D. et REMILLON R., MM. CHANEL M., DUJOURD'HUI G., LAKS N. et SOULAT J.L.
Membres ayant donné procuration :	M. MUNIER D. à M. CHANEL M.
Membres absents excusés :	M. GEORGES E.
Membres absents :	M. BOSSON JF.
Membres en exercice :	11
Quorum :	6
Présents :	8
Votants :	9
Secrétaire de Séance :	MME. DUBARE M.
Date de la convocation :	10 septembre 2025
Objet de la délibération :	**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – REORGANISATION DU SERVICE VALORISATION MATIERE**

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20250919-25B15-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

DELIBERATION N° 25B15
Modification du tableau des effectifs – réorganisation du Service Valorisation matière

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 3 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration de l'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu la délibération n° 25B05 du Bureau syndical en date du 20 mars 2025 portant dernière modification du tableau des effectifs, pour la création d'un poste temporaire de juriste territorial ;

Vu les différents départs d'agents (retraite, démission), ainsi que la réorganisation du Centre Technique Valorisation Matière (CTVM) ;

Vu l'avis favorable du Comité social territorial (CST) placé auprès du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de l'Ain ;

Considérant la nécessité pour le service Valorisation Matière de procéder à sa réorganisation;

Considérant les projets de modifications de postes ayant donné lieu aux projets de fiches de poste proposés aux agents à l'occasion de diverses réunions de travail depuis le mois de juin 2025 ;

Considérant l'acceptation des postes modifiés suivant lesdites fiches de poste, par les agents concernés ;

Monsieur le Président demande au Bureau syndical :

- De mettre à jour le tableau des effectifs avec la création du poste d'agent technique dans le service Valorisation matière et l'actualisation des emplois de coordinateurs dans le même service, comme suit ;

- De l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du recrutement, et à l'actualisation des emplois.

Accusé de réception en préfecture
001-257001820-20251219-25B15-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

TABLEAU DES EFFECTIFS

Emplois	Nombre	Grade(s) ou cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant	Temps non complet
Service Ressources			
Juriste territorial	2	Cadre d'emplois : **Attachés** (dont 1 poste temporaire de 6 mois renouvelables)	
Directeur Ressources	1	Cadre d'emplois : **Attachés - Rédacteurs**	
Gestionnaire Commande publique	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Administratifs**	
Agent d'accueil / Assistant de direction	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Administratifs**	
Agent comptable	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Administratifs**	
Gestionnaire Ressources humaines	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Administratifs**	
		Non affectés	
	1	Cadre d'emplois : Attachés	
Service Valorisation Energétique / Transfert Service Communication et animation			
Directeur général des services	1	Emploi fonctionnel : **Directeur général des services**	
Directeur général des services adjoint	1	Emploi fonctionnel : **Directeur général des services adjoint**	
Directeur Valorisation énergétique et Transfert	1	Cadre d'emplois : **Ingénieurs**	
Directeur de la Communication et de l'animation	1	Cadre d'emplois : **Attachés**	
Responsable Transfert	1	Cadre d'emplois : **Techniciens Territoriaux**	
Technicien informatique	1	Cadre d'emplois : **Rédacteurs - Techniciens**	X

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-25C25-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Conseiller en prévention des risques	1	Cadre d'emplois : **Techniciens Territoriaux - Ingénieurs – Rédacteurs - Attachés**	X
Assistante Administrative	2	Cadre d'emplois : **Adjoint Administratif**	
Chargé de prévention et de réduction des déchets	1	Cadre d'emplois : **Animateurs**	
Animateurs du Tri	5	Cadre d'emplois : **Adjoints d'animation**	
Guide de visite et gestionnaire du CIEL	1	Cadre d'emplois : **Adjoints techniques**	
Animateur du Compostage	1	Cadre d'emplois : **Adjoints d'animation**	
Animateur du Compostage	1	Cadre d'emplois : **Animateurs**	
Chef des Quais de transfert et de déchargement	2	Cadre d'emplois : **Adjoints Techniques et/ou Agents de maîtrise**	
Chauffeurs polyvalents	1 15	Cadre d'emplois : **Agents de Maîtrise** Cadre d'emplois : **Adjoints Techniques**	
Responsable maintenance atelier	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Techniques**	
Soudeur polyvalent	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Techniques**	
Chargé de communication	1	Cadre d'emplois : **Rédacteurs**	
		<u>Non affectés</u>	
	1	Cadre d'emplois : Adjoint administratif	
	1	Cadre d'emplois : Adjoint technique	
	1	Cadre d'emplois : Administrateurs et/ou Attachés	
	2	Cadre d'emplois : Agents de maitrise	
<u>Service Valorisation matière</u>			
Directeur Valorisation matière	1	Cadre d'emplois : **Ingénieurs**	
Chauffeur polyvalent	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Techniques**	

Accusé de réception en préfecture
001-257401670-20251219-25B15DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Coordinateur Pré collecte	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Techniques et Agents de maitrise**	
Coordinateur Qualité des collectes sélectives	1	Cadre d'emplois : **Adjoints Techniques et Agents de maitrise**	
Agent technique polyvalent	3	Cadre d'emplois : **Adjoints techniques**	
		<u>Non affectés</u>	
	3	Cadre d'emplois : Techniciens	
	4	Cadre d'emplois : Adjoints administratifs	
		Cadre d'emplois : Agents de Maitrise/Adjoints Techniques	

Evolutions du tableau depuis sa dernière mise à jour : délibération n° 25B05 du Bureau syndical en date du 20 mars 2025.

LE BUREAU SYNDICAL,
ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE,

AUTORISE la création d'un poste d'agent technique polyvalent dans le service Valorisation matière et l'actualisation des emplois de coordinateurs dans le même service en modifiant le tableau des emplois, comme exposé ci-dessus ;

DECIDE que la rémunération du poste créé est rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques, calculée sur la base du régime en vigueur au SIVALOR pour les agents exerçant ces fonctions ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce recrutement et à l'actualisation du tableau des emplois.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Président du SIVALOR
Serge RONZON

SIVALOR 01200 VALSERHÔNE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SIVALOR dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse du Président du SIVALOR, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-25B15-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024

SYND MIXTE GEST DECHET FAUCIGNY GENEVOIS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de l'Ain.

Effectifs

53 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

> **39** fonctionnaires
> **14** contractuels permanents
> **0** contractuel non permanent

Aucun contractuel permanent en CDI

Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	21%	29%	23%
Technique	67%	50%	62%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation	13%	21%	15%
Total	**100%**	**100%**	**100%**

Répartition des agents par catégorie

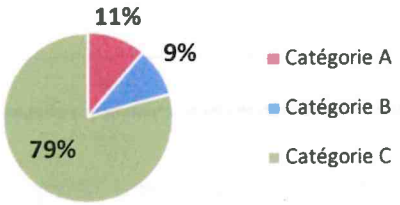

Répartition par genre et par statut

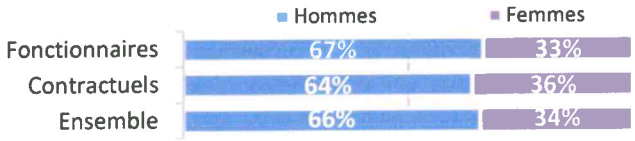

Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	51%
Adjoints administratifs	13%
Adjoints d'animation	11%
Attachés	8%
Ingénieurs	4%

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-25C25-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Temps de travail des agents permanents

Répartition des agents à temps complet ou non complet

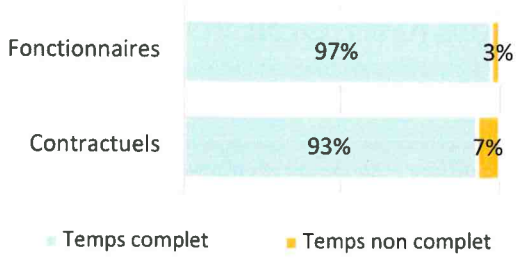

Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel

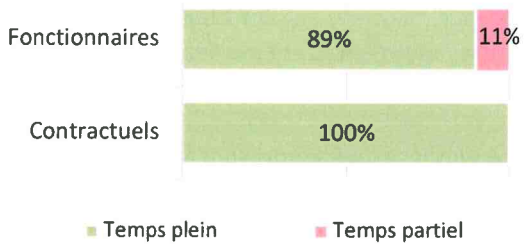

Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Administrative	0%	25%
Technique	4%	0%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
24% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,65
Contractuels permanents	42,50
Ensemble des permanents	**47,03**

Tranche d'âge

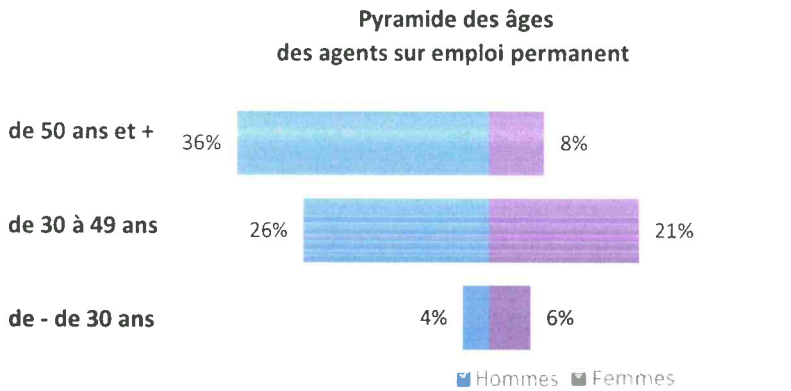

** L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge*

Équivalent temps plein rémunéré

49,40 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

> **37,85** fonctionnaires
> **11,06** contractuels permanents
> **0,49** contractuel non permanent

89 908 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Positions particulières

> 12 agents en disponibilité

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-25C25-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Mouvements

En 2024, 17 arrivées d'agents permanents et 19 départs

2 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 [1]	Effectif physique au 31/12/2024
55 agents	**53 agents**

[1] *cf. page 7*

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↘	-4,9%
Contractuels	→	0,0%
Ensemble	↘	**-3,6%**

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	68%
Démission	16%
Mutation	11%
Départ à la retraite	5%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	47%
Arrivées de contractuels	41%
Voie de mutation	12%

** Variation des effectifs :*

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

1 bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel nommé

Aucune nomination concerne des femmes

Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

11 avancements d'échelon et 3 avancements de grade

2 lauréats d'un examen professionnel nommés

Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1er groupe	0	0
Sanctions 2ème groupe	0	0
Sanctions 3ème groupe	0	0
Sanctions 4ème groupe	0	0

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-25C25-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 8,9 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	**31 524 344 €**	**Charges de personnel***	**2 806 324 €**	→	**Soit 8,9 % des dépenses de fonctionnement**

** Montant global*

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	**1 812 349 €**	**Rémunérations des agents sur emploi non permanent :**
Primes et indemnités versées :	556 986 €	**20 230 €**
IFSE :	452 247 €	
CIA :	17 169 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	9 414 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	6 658 €	
Supplément familial de traitement :	13 701 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	43 633 €	s		s	33 519 €	s
Technique	63 455 €	s	s	s	35 141 €	35 377 €
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale						
Police						
Incendie						
Animation			s		32 093 €	s
Toutes filières	53 163 €	s	38 863 €	40 496 €	34 606 €	33 948 €

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 30,73 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	**29,67%**
Contractuels sur emplois permanents	**34,32%**
Ensemble	**30,73%**

Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

469,1 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

44,17 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024

⇨ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	13 819 €	413 €	3%	s	s		s	s		s		
Catégorie B	s	s		s	s		s	s		s	s	
Catégorie C	6 921 €	368 €	5%	8 506 €	346 €	4%	5 900 €	17 €	0%	7 956 €		

**s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR*

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-25C25-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Absences

En moyenne, 27,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> **En moyenne, 0,9 jour d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent**

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » *(maladies ordinaires et accidents de travail)*	**6,38%**	**0,23%**	**4,76%**
Taux d'absentéisme médical *(toutes absences pour motif médical)*	**7,54%**	**0,23%**	**5,61%**
Taux d'absentéisme global *(toutes absences y compris maternité, paternité et autre)*	**9,21%**	**0,23%**	**6,84%**

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences *Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)*

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 35,1 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

3 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 3 accidents du travail pour 53 agents en position d'activité au 31 décembre 2024

> En moyenne, 162 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

4 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- 4 travailleurs handicapés fonctionnaires
- 2 travailleurs handicapés en catégorie A, 0 en catégorie B, 2 en catégorie C
- 3 869 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

1 conseiller de prévention

FORMATION

1 jour de formation lié à la prévention (habilitation ou formation obligatoire)

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **8 245 €**

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-25C25-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Formation

En 2024, 50,9% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024

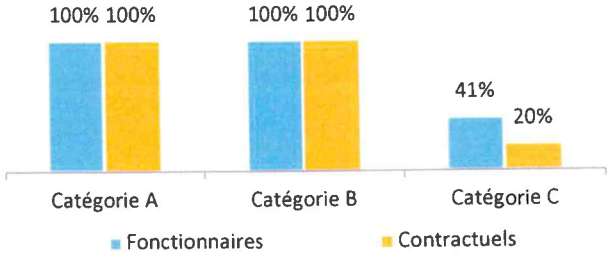

134 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

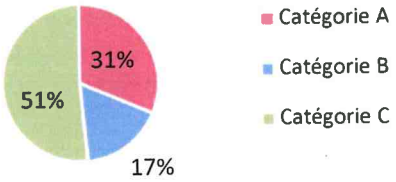

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2,5 jours par agent

27 990 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	46 %
Coût de la formation des apprentis	5 %
Frais de déplacement	11 %
Autres organismes	37 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	78%
Autres organismes	22%

Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	**16 590 €**	**12 608 €**
Montant moyen par bénéficiaire	**448 €**	**371 €**

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

Aucun jour de grève recensé en 2024

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-25C25-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025

Précisions méthodologiques

1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :
Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024
+ Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
+ Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :
Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024
+ Départs définitifs de contractuels
+ Départs temporaires non rémunérés
+ Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :
Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023
+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

2Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024 x 365}} \text{ x } 100$$

Note de lecture :
Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :	2. Absences médicales :	3. Absences Globales :
Maladie ordinaire et accidents du travail	*Absences compressibles* + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	*Absences médicales* + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*
Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.

DONNÉES SOCIALES
DES CENTRES DE GESTION

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : octobre 2025 *Version 1*

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20251218-25C25-DE
Date de réception préfecture : 19/12/2025